

Progens : monographie sur l'histoire de la commune et de la paroisse [suite]

Autor(en): **Bourgoin, Gaston**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Annales fribourgeoises**

Band (Jahr): **31 (1943)**

Heft 1

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-817702>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

PROGENS

MONOGRAPHIE SUR L'HISTOIRE DE LA COMMUNE ET DE LA PAROISSE

par GASTON BOURGOIN, curé.

(Suite.)

CHAP. VI.

LA CHAPELLENIE DE PROGENS

Une chapelle s'élève dans le petit village de Progens. Elle est construite en pierres et recouverte de bardeaux¹. Elle est bien modeste, puisque soixante personnes à peine peuvent y trouver place. Son clocheton devra attendre encore de longues années, jusqu'en 1743, pour recevoir la cloche chargée d'appeler à l'office divin les communiers de Progens et leurs voisins immédiats. Cependant, ceux de la Ville du Bois ès Fiougères, ceux du Jordyl Vers chez les Vial, les Sonney et les Maillard de la Rougève, comme ceux de Grattavache, tous seront heureux de monter à Progens pour assister une fois par mois à la messe de fondation que le seigneur-curé de St-Martin viendra dire dans la chapelle de St-Barthélemy. On y célébrera aussi des fêtes. C'est là que très souvent seront bénis les mariages des jeunes gens de la commune. Ainsi, le 13 février 1679, c'est à Progens que Jean-Georges Braillard, fils de Jacques, épousa Marie Suard, fille de François, en présence de Claude Deplan, d'Henri Braillard, de François Suard et « de beaucoup d'autres parmi le peuple qui s'étaient rendus à la chapelle² ».

Une preuve de la popularité de la chapelle de St-Barthélemy, c'est qu'elle suscita de nombreux dons et plusieurs fondations de la part des paroissiens de St-Martin et des environs.

¹ A.E.F., Cadastre incendie Rue, p. 152: « Progens, n° 1, propriété de la commune: une chapelle en pierres et bardeaux assurée pour 600 fr. »

² A.C. St-M. Registre des mariages 1652-1783. [Ce registre et le suivant indiquent plusieurs autres mariages bénis à la chapelle de Progens.]

En érigeant une chapelle à Progens, Claude Deplan devait, comme on l'a vu par le règlement épiscopal du 17 juillet 1677, en assurer l'entretien et pourvoir à la célébration d'une messe mensuelle. Pour faire face à ces obligations, en date du 3 février 1682, il constitua une hypothèque sur un pré d'environ trois poses, situé au « Clos à Janin », à Progens même¹. Cette pièce de terre fut vendue,

¹ Voici l'acte de fondation de Claude Deplan en faveur de la chapelle de Progens:

« Ayant honorable Claude Deplan de Progin, paroisse de Saint Martin de Vaud, cy devant en lan mille six cents septante sept, fondé par Inspiration divine une chapelle audict lieu soubz l'honneur et tiltre des Saints Apostre Saint Bartholomy et Saint Anthoyne de Padua, avecq aussy la fondation du nombre de douze Messes à debvoir estre cellebrées annuellement et perpétuellement en dicte Chapelle par chasque mois de l'année, lune d'Icelle, à l'Intention et la conservation dudict fondateur et de tous les autres dépendants des Deplan comm'aussy pour le repos de leur âme et de celles de leurs amis et bons parents. Pour assurance de laquelle présente fondation le dict Deplan fondateur de sa spontanée et libre volonté at donné et nommé pour spéciale hypothèque un sien morcel de clos sis audict Progin contenant environ trois poses lieudict au clos à Janin, Jouxte le Riaux des Marests d'Orient, le Clos de Claude Suard devers vent, la terre de Pierre fils d'Anthoyne Suard devers bize, le Jordil et cheneviere de François Suard d'Occident. Et cest outre la généralité de ses aultres biens pnts et futeurs quels qu'ils soyent. Avecq telle déclaration qu'après le deces dudict fondateur quiconque possederat la susdicte pièce et hypothèque serat obligé de payer la pred. fondation montant six batz par chasque Messe. Et quant aux astrictions faictes pour ladicte Chapelle et pour ladicte fondation, le prénommé fondateur s'en raporte aux actes que pour ce en sont passés. Finalement pour ce qui concerne les offertoirs d'argent que se fairont sur l'Autel de dicte Chapelle le Jour feste dudict glorieux Apostre Saint Bartholomy debvront appartenir au prebste qui officierat et dirat la Sainte Messe le Jour ded. feste en ladicte Chapelle. Mais les aultres offertoirs se debvront appliquer pour la reparation d'Icelle. Car ainsy est la voullonté du prénommé Claude Deplan fondateur comme s'en est declairé par les mains du sousigné le troiziesme Jour du mois de febvrier lan mille six cents huictante deux, pnts honorable Henry Bralliard Justicier dud. Saint Martin, Claude Cardinaux de la Combas et Jacques Rospraz de la Ville du Bois es Fiougières tesmoins. » (A. Ev. F., H¹¹¹ n^o 2.)

le 13 juin 1708, pour le prix de 1250 florins de 4 baches.¹ Sur les revenus de cette donation faite pour la maintenance de la chapelle, on prélevait l'honoraire des douze messes, qui furent réduites à six par Mgr de Bocard (1745-1758). Un peu plus tard, Claude Deplan compléta cette fondation en donnant un pré de trois quarts de pose, situé au Clos Devant, avec charge de célébrer une messe anniversaire le lendemain de la fête de saint Barthélemy.

Le 13 mars 1686, dom Gabriel Esseiva², curé de Grangettes, légua à la chapelle de Progens une terre de la contenance de six à sept poses au lieu-dit « La Joux Plan-naz » (la Joux des Ponts), pour y célébrer des messes en « l'honneur de Monsieur Saint Antoine de Padoue », second patron. Le 1^{er} septembre 1686, cette « ciergne » fut vendue, à Pierre Grandjean de Bremudens, pour le prix de 1860 florins³.

En 1681, Joseph Suard, fils de Claude, avait légué cent écus petits à la chapelle. Mais en 1693, l'évêque Pierre de Montenach ordonna de dire trois messes par année aux intentions du donateur. Puis c'est Antoine Motier, fils de Pierre, de Progens, qui après avoir fondé deux messes anniversaires, dispose, par son testament du 28 mars 1734, de ses biens non légués en faveur de l'entretien d'un futur chapelain. D'autres dons et legs furent faits à notre chapelle, soit pour y assurer une célébration plus fréquente du Saint-Sacrifice, soit pour l'entretien et « l'augmentation » du sanctuaire, soit pour préparer de loin le bénéfice de la chapellenie. Parmi les premiers bienfaiteurs, dont les noms

¹ A. Ev. F. H^{III} n° 16^{III} p. 1. Liste de fondation de messe dressée en 1823. La dénomination « le Clos à Janin » n'existe plus, elle a été englobée dans la dénomination « Ei Bourgaté ».

² Dom Gabriel Esseiva fut curé de Grangettes de 1674 à 1686. Il ne fut pas seulement le bienfaiteur de la chapelle de Progens, mais il fit encore profiter de ses générosités testamentaires la chapelle de Rueyres-Treyfayes et les pauvres de Grangettes et du Châtelard en faveur de qui il institua une rente. Il mourut le 29 avril 1686. Dellion, VI, 543.

³ A. Ev. F. H^I n° 3. Copie de l'acte de vente pour M. le curé de Saint-Martin, signée Franç. Ducrest.

restent inscrits sur le Livre de Vie, citons encore Antoine Gobet, fils de François (1693), Marguerite Deplan, la fille du fondateur (1711), François Suard, Geneviève (dite Genon) Félix, Marie Gobet (1747), Claude Frossard, Jacques Gobet (1751), François Suard du Luzéran (1766), tous de Progens, Anne Vial née Suard du Jordyl, Jean Chiffre et son épouse de La Rougève¹.

* * *

On a vu plus haut que la commune de Progens s'était déclarée prête à assumer l'entretien de la chapelle et la célébration des messes, après le décès du fondateur. Celui-ci, pour prévenir toutes les difficultés qui pourraient s'élever entre les propriétaires du Clos à Janin et du Clos Devant, tenus, en vertu de l'acte de 1682, à satisfaire aux fondations et la commune, obligée de son côté à veiller à la maintenance du sanctuaire, jugea plus prudent et plus sage de laisser à cette dernière les prés qu'il avait hypothéqués en faveur de la chapelle. La donation, passée devant le notaire Jean Grand, le 21 octobre 1690, stipule que « la ditte commune de Progens soit et demeure chargée... de faire dire... après le décès du donateur les douze messes qu'il a déjà fondées... le 3 février 1682... ; item encore une messe annuelle sur le jour lendemain fête st Barthélemy... et finalement qu'elle soit encore tenue et doive fournir à perpétuité tout ce qui sera nécessaire pour le maintien honnête du bâtiment, couverture et réparation de ditte chapelle, et le surplus du rapport de dittes pièces après ce qu'il faudra livrer pour l'accomplissement des charges prédésignées, se devra toujours employer pour l'augmentation et profit de ditte chapelle... »² Dès ce moment, la commune de Progens devint en fait propriétaire de la chapelle de St-Barthélemy.

Jusqu'au jour de l'érection de la chapellenie, en 1797,

¹ A.C.P. Livre des fondations, F^o 17 à 21. La date entre parenthèses indique l'année de la donation ou du testament.

² A. Ev. F. H^{III} n^o 21, p. 1. Lettre du chapelain Chassot à l'Evêque de Lausanne du 3 mai 1832. L'original de la donation du 21 octobre 1690 est perdu.

on ne possède que peu de détail sur ce petit sanctuaire. En 1738 cependant, les comuniers de Progens représentèrent à Mgr Claude Duding que leur commune « extrêmement pauvre se trouve dans l'obligation de faire des frais au-dessus de sa portée pour l'église paroissiale » de St-Martin. L'Evêque leur permit de se servir en partie « des argents de la chapelle » qui « se sont considérablement augmentés » pour contribuer aux frais de leur église et à la « construction » de deux cloches¹.

Un peu plus tard, en 1755, Mgr de Boccard accorde à la commune de Progens le droit de prélever sur les rentes annuelles de la chapelle les sommes qui lui sont réclamées pour les réparations de l'église paroissiale ou de la cure « à condition que la chapelle ou ses ornements soient fournis et maintenus en bon état »².

Les procès-verbaux des visites épiscopales du XVIII^e siècle ne font presque pas mention de la chapelle de Progens. Lors de son passage, le 9 septembre 1784, Mgr de Lenzbourg ordonne de redorer la patène et de remplacer la chasuble noire. Il ajoute, détail qu'il vaut la peine de relever: « Nous défendons à M. le curé (de St-Martin) de chanter les vêpres à la chapelle de Progens, si l'on vend du vin dans le village »³. Or, en ce temps-là, on ne devait chanter les vêpres qu'une seule fois par année, à Progens même, le jour de la saint Barthélemy⁴. Si l'on vendait du vin au village, c'est probablement parce que la fête titulaire de la chapelle avait déjà, en 1780, la popularité qu'elle devait avoir quelque soixante ans plus tard, comme l'a noté Mgr J.-B. Jaccoud dans ses « Souvenirs d'enfance »⁵.

(A suivre.)

¹ A. Ev. F. H¹¹¹ n° 3. Minute de « la Concession à ceux de Progin... » du 23 février 1738.

² A. Ev. F. Acta visitationis 1738-1765. Vol. 17, f° 260.

³ A. Ev. F. Acta visitationis 1766-1811. Vol. 18, f° 242.

⁴ « Dans la liste des messes en la Chapelle de Progens de 1780 par M. Dutoit curé il est dit: Le 24 août, jour de S. Barthélemy, patron de la chapelle de Progens, la coutume est d'y chanter une messe avec vêpres *ad libitum*... » (A. Ev. F. H¹¹¹ n° 16, p. 3).

⁵ Cf. A.F., 1940, p. 133.